

L'attaché de presse

Pour tout savoir sur les coulisses du Parlement de jeunes...



PARLEMENT DES JEUNES

Vol. 20 / No 1 • Le vendredi 22 janvier 2016

« Pour un Québec meilleur ! »



Collection Assemblée nationale



ALEXANDRE MILETTE-GAGNON
ÉDITORIALISTE

Cette phrase fut dite plus d'une fois entre les murs du salon bleu de l'Assemblée nationale durant le Parlement des jeunes qui se tient depuis mercredi. En effet, il est beau de voir où va la politique au Québec, il y a peut-être même quelque chose de rassurant là-dedans. Nos hommes et femmes politiques auront une relève. Et une excellente relève.

Plusieurs idées ont été lancées, jeudi matin, par les députés-élèves concernant leur vision d'un Québec meilleur. D'un discours sur l'avenir de notre patrimoine à des projets de développement durable, peu d'idées n'ont pas été présentées. Il est pratiquement inquiétant de ne pas entendre parler de ces idées plus souvent dans notre actualité politique. S'ils ont cette connaissance et cet intérêt, pourquoi ne pas donner plus de

place aux jeunes dans notre démocratie ?

Cette question, il est difficile d'y répondre. Cependant, tout n'est pas rose. En effet, certaines statistiques irrefragables démontrent une dépolitisation marquée des jeunes. Selon le Directeur général des élections du Québec, lors du dernier scrutin provincial, dans plusieurs circonscriptions, moins de 40% des jeunes de 18-24 ans sont allés aux urnes.

La suite en page 2 ...

LES MALADIES MENTALES: UN SUJET SENSIBLE



JUSTIN FORTIN
JOURNALISTE

Le jeudi 21 janvier, dans le cadre du **Parlement des jeunes édition 2016, l'opposition officielle déposait sa motion appuyant la mise en place d'un programme de sensibilisation aux maladies mentales dans les écoles secondaires afin que les jeunes soient mieux informés sur les symptômes reliés à ce type de maladies.**

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une motion? C'est une recommandation faite par l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale. Jonathan Bellemare, député du gouvernement, est en désaccord avec cette motion. Il croit que le programme devrait s'adresser aux jeunes du primaire, car ils seront plus réceptifs à ces types de maladies mentales et cette sensibilisation les suivra toutes leurs vies lui. La députée de l'opposition, Iulia Anescu, a voté en faveur de cette motion, car elle croit que dans notre société il y a un problème concernant les jugements à l'endroit des personnes atteintes de maladies mentales. Elle trouve que les

jeunes du secondaire ne sont pas assez informés sur les maladies mentales.

Le site web iusmm.ca présente des statistiques assez intéressantes en ce qui concerne les maladies mentales :

- Près d'une personne sur cinq souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie.
- La dépression (maladie mentale) fait plus de victimes que les accidents de la route.
- 950 suicides dus à la dépression contre 600 décès dus à des accidents de la route.
- Des gens qui se sont suicidés, 80% d'entre eux souffraient de dépression.

Pour conclure, les programmes de sensibilisation dans les écoles secondaires sont-ils suffisants pour mieux informer les gens sur les maladies mentales?

... suite de « Pour un Québec meilleur ! »

Toutefois, il ne faut pas perdre espoir, la dépolitisation des jeunes et leur absence aux urnes lors des scrutins ne les empêchent pas d'être passionnés par la politique. Par exemple, plus de 130 élèves du secondaire se sont réunis dans le cadre de cette simulation parlementaire qui prend place pour une 14^e édition. Trois projets de loi ainsi qu'une motion ont été analysés, débattus et révisés par ces jeunes démocrates. Il est réjouissant de voir que des jeunes ont à

cœur la démocratie, notre démocratie. Après tout, ils vivent tous les jours sur notre territoire, celui de la nation québécoise.

Peu d'endroits dans le monde peuvent se vanter d'avoir une démocratie comme celle des Québécois et Québécoises alors pourquoi ne pas en profiter ? Les jeunes ont soif de parole et de politique. Pourquoi attendre ?

LA VOIX DE LA DÉMOCRATIE



ALEXANDRE MILETTE-GAGNON
JOURNALISTE

Le Parlement des jeunes venait à peine d'être lancé que la première ministre, Natasha Yang, prononçait son discours d'ouverture entre les murs du Salon bleu de l'Assemblée nationale, jeudi matin. Son discours est sans équivoque : le Parlement des jeunes est une expérience unique pour les participants.

Lors de son discours, Mme Yang s'est positionnée et a donné son point de vue sur les trois projets de loi qui seront débattus lors de cette session. Le premier projet de loi, qui concerne la redistribution alimentaire, est, selon Mme Yang, un projet de loi avec lequel il sera facile de faire un consensus avec les partis de l'opposition. En conférence de presse, Mme Yang se disait persuadée d'avoir leur appui. Elle a également fait part des avantages, notamment au plan social et écologique, qui ressortiraient de l'application d'une telle loi, sans toutefois en donner des exemples. Elle a cependant mentionné qu'un enfant sur six ne mangeait pas à sa faim.

Mme Yang s'est également dit en accord avec le second projet de loi qui concerne la modification du code de la sécurité routière. Elle a confirmé son accord avec le projet de loi lors de sa conférence de presse, elle qui s'était faite plutôt ambiguë quant à sa position lors de son discours d'ouverture. « Est-ce une atteinte à la liberté de ces jeunes? » s'est-elle questionnée à l'Assemblée lors de son discours d'ouverture. Mme Yang s'est dite inquiète par le problème de décrochage des jeunes au niveau secondaire rappelant qu'environ 15 % des jeunes ne terminent pas leurs études secondaires.

Le gouvernement s'est dit contre le troisième projet de loi qui concerne la gratuité des transports en commun pour les étudiants. Le vice-premier ministre, M. Mikaël Grenier, aussi présent à la conférence de

presse, trouvait le projet de loi imprécis et discriminatoire. « Ça va coûter très cher, et qui va payer pour ça? » a-t-il dit. « Cette réalité ne s'applique pas à l'ensemble des Québécois », conclut-il.

Finalement, concernant la motion déposée par l'opposition officielle, M. Grenier ne niait pas le fait que les maladies mentales sont un problème « alarmant » au Québec. « Est-ce qu'instaurer un programme va vraiment apporter des changements à ça? » a-t-il demandé. « Je ne pense pas que c'est la solution, mais c'est sain de se questionner là-dessus et je salue l'initiative de l'opposition (officielle) », a-t-il ajouté. « L'ignorance des symptômes des maladies mentales est un problème au Québec, mais les jeunes du Québec en ont déjà beaucoup dans leur assiette et il ne faut pas trop leur en mettre », renchérit Mme Yang. Elle n'a toutefois pas pris position quant à cette motion. Les travaux de la 14^e législature du Parlement des jeunes se termineront plus tard aujourd'hui.



Alexandre Milette-Gagnon

UNE OPPOSITION FORTE ?



CHARLES FORTIN
JOURNALISTE

Le 21 janvier 2016 à l'Assemblée nationale du Québec, le chef de l'opposition officielle du Parlement des jeunes, M. Philippe Paquin-Hiltre, s'est positionné par rapport aux trois projets de loi proposés.

À propos du premier projet de loi, M. Paquin-Hiltre se dit en faveur de cette loi. « Je suis complètement pour le principe, je pense que c'est vraiment intelligent de prendre les pertes de nourriture qu'on a et de la redistribuer aux plus démunis. Je suis aussi totalement en accord que dans une société comme aujourd'hui, on ne peut se permettre de perdre autant de nourriture et on devrait être capable d'en donner à ceux qui ont moins de chance que nous » a-t-il déclaré. Pour la motion sur la sensibilisation aux maladies mentales auprès des jeunes, il défend que ce soit nécessaire d'en parler car c'est un aspect important de la vie. De plus, une telle mesure pourrait aider les jeunes à développer de l'empathie à ce sujet. Lors de sa conférence de presse, la chef de la seconde opposition, Mme Kelly Fortin, s'est dit en faveur de cette loi.

Lors de sa conférence de presse, le chef de l'opposition, M. Philippe Paquin-Hiltre, a déclaré que le second projet de loi est celui ayant le plus besoin d'être peaufiné. Ce projet de loi a pour but de modifier l'âge d'obtention du permis de conduire au Québec. « Je crois qu'il reste encore plusieurs étapes à faire, plusieurs amendements à créer, mais j'ai l'impression que ceux qui sont sur la commission parlementaire de ce projet vont faire un excellent travail » a-t-il affirmé. Enfin, comme le second chef d'opposition, il s'est montré contre ce projet de loi.

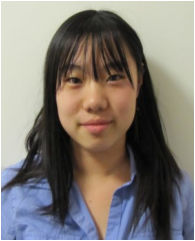
Sur le troisième projet de loi, voulant rendre le transport en commun gratuit pour les étudiants, M. Paquin-Hiltre est pour ce projet. « C'est autant [bon] pour



l'environnement que pour aider les étudiants financièrement » a-t-il dit. La chef de la seconde opposition s'est aussi dit en faveur de ce projet de loi, mais a soutenu qu'il y aurait des moyens de le rendre meilleur. Le vice-premier ministre, M. Mikaël Grenier, lors de sa réplique du gouvernement, s'est montré contre ce projet. Ce dernier défendait féroce le fait que ce serait une injustice pour les gens en région qui n'ont pas de transport en commun. Le chef de l'opposition officielle suppose que les députés en commission parlementaire débattront sur ce sujet et qu'ils réussiront à « amener un projet de loi égalitaire pour tout le monde. »

Pour conclure, lors de son discours, le chef de l'opposition officielle nous a fait part de son avis général. Il croit que les projets de loi visent le bien public, une société plus riche, une société éduquée ainsi qu'une société plus juste

ET L'OPINION DE LA CHEF DU 2^E GROUPE DANS TOUT ÇA ?



XIAO YI YUAN
JOURNALISTE



Joëlle Boucher-Kirouac

PARLEMENT DES JEUNES, le jeudi 21 janvier -- La chef du deuxième parti d'opposition, Mme Kelly Fortin (Borduas), a soutenu fermement, lors d'une conférence de presse, les projets de loi sur la redistribution alimentaire et sur la gratuité des transports en commun. Elle affirme cependant que le projet sur la modification des critères d'obtention du permis de conduire est contestable.

Le projet de loi sur la redistribution alimentaire présenté par Monsieur James Toupin, député de Robert-Baldwin, est appuyé par Mme Fortin. Selon elle, la redistribution alimentaire viendrait en aide aux plus démunis tout en limitant la production de déchets et en éliminant le gaspillage. « Pourquoi pas le donner aux gens qui sont dans le besoin, qui ne sont presque pas capables d'avoir de la bonne nourriture et qui se nourrissent peut-être de pas grand-chose? » a-t-elle dit lors de la conférence.

La députée de la circonscription de Borduas nous a annoncé son opposition par rapport au projet de loi de Monsieur Félix Boucher (Brome-Missisquoi) sur la modification des règles du Code de la sécurité routière pour obtenir un permis de conduire. « Les gens en difficultés d'apprentissage; c'est une discrimination envers eux. Ce n'est pas parce qu'ils ont de la misère qu'ils ne peuvent pas avoir leur permis de conduire et qu'ils ne seraient pas de bons conducteurs ». C'est ce que Mme Fortin avait à dire sur le

projet de loi lors de la conférence de presse sur la modification des critères à l'obtention du permis de conduire dans le but de diminuer le taux de décrochage scolaire. En plus de cela, elle a relevé qu'en région, un permis de conduire est très important puisqu'il n'y a pas d'autres moyens de transport. Donc, ce projet de loi peut être sujet à un débat.

Mme Fortin a mentionné dans son discours qu'elle appuie solidement le troisième projet de loi sur la gratuité des transports en commun pour les étudiants de 16 à 25 ans. Elle explique lors de la conférence de presse que ce canevas de loi est profitable économiquement pour les étudiants, mais que le Québec n'a pas encore les moyens financiers pour concrétiser ce projet. De plus, la députée fait la mention d'inégalité, car seulement ceux qui habitent dans les villes où il y a présence de services de transports en commun pourront profiter de cette loi. Si elle avait quelque chose à modifier dans le projet de loi de Mme Desharnais (Rousseau), elle ajouterait un article sur la possibilité de compensations pour ceux qui n'ont pas accès aux métros, aux autobus, aux trains ou à toute autre forme de transports collectifs dans leur municipalité.

Les débats sur ces trois projets de loi vont certainement se poursuivre. Reste à attendre que les membres du Parlement des jeunes choisissent ou non de les adopter.

UN PROJET CONTROVERSÉ



ÉLODIE FORTIN
JOURNALISTE

Le 21 janvier 2016, dans le cadre du **Parlement des jeunes**, le député de **Brome-Missisquoi**, **M. Félix Boucher**, a proposé un projet de loi qui consiste à contrer le décrochage scolaire en rendant nécessaire l'obtention d'un diplôme afin d'obtenir le permis de conduire.

Ce projet de loi, plutôt controversé, devrait entraîner de chauds débats en commission parlementaire.

L'Attaché de presse a interviewé ce matin même le parrain et le porte-parole de ce projet de loi.

Est-ce le meilleur moyen de contrer le décrochage des jeunes?

Selon le parrain, rendre nécessaire l'obtention d'un diplôme afin d'obtenir le permis serait un bon moyen de contrer le décrochage scolaire. Il affirme que la majorité des décrocheurs sont des garçons : « Pour eux, c'est un objectif d'obtenir leur permis, c'est comme un rite de passage », a-t-il souligné. Imposer cette loi inciterait les jeunes à rester sur les bancs d'école.

Pour la porte-parole et députée de Verchères, le projet de loi en sa forme actuelle ne fonctionnerait pas. Au lieu d'inciter les jeunes à rester à l'école, il entraînerait des manifestations parmi les étudiants. De plus, la loi serait injuste, car présentement les jeunes de 16 ans moins un mois peuvent commencer leurs cours de conduite et obtenir leur permis. Cette loi viendrait leur enlever un privilège. La porte-parole a également soulevé quelques changements à amener, tels que l'âge pour obtenir son permis sans diplôme qui est de 21 ans. « C'est insensé, car à l'âge de 18 ans, nous sommes juridiquement responsables de nos actions, donc nous avons le droit de vote et nous pouvons nous procurer de l'alcool. Ne pas avoir le droit de conduire

n'aurait tout simplement pas de sens », mentionne la porte-parole et députée de Verchères, Mme Annabel Bourgault.

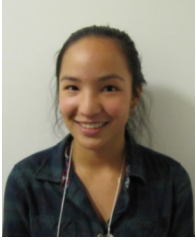
Autres arguments

M. Boucher, le parrain du projet de loi, croit fortement en son projet. Selon lui, c'est un moyen d'action pour le bien des élèves qui ne provoquera pas de rébellion chez les étudiants.

Par contre, on peut se questionner si ce projet est juste pour les Québécois vivant en région et ceux plus défavorisés, car « environ 40 % de nos élèves sont considérés comme défavorisés, selon Statistiques Canada ». À cet effet, Mme Bourgault a amené un autre argument de taille : selon elle, l'adoption de ce projet de loi créerait un écart dans la société entre les riches et les pauvres. Il arrive que les jeunes vivant dans des milieux défavorisés doivent travailler, voire quitter l'école pour subvenir aux besoins familiaux ou pour payer leur éducation, tandis que ceux ayant des moyens plus aisés payent plus facilement leur éducation et n'ont à travailler qu'après leurs études. Cela entraînerait donc une inégalité entre les classes sociales. De plus, les gens vivant en région ont besoin d'une automobile, puisqu'ils n'ont pas accès au transport en commun. La loi présentée par le parrain serait donc injuste.

Nous saurons demain, à la suite des amendements faits en commission parlementaire, si le projet de loi pour contrer le décrochage scolaire sera adopté ou non.

LE DÉPOTOIR OU L'ASSIETTE?



SAMMY LEE CAMPAGNA
JOURNALISTE

Le 21 janvier 2016, au Parlement des jeunes, l'Attaché de presse a pu entendre le point de vue de plusieurs députés sur le projet de loi n° 1 concernant la redistribution alimentaire. Voici ce que le parrain, M. James Toupin, député de Robert-Baldwin, et le porte-parole, M. Olivier Leclerc, député de Pointe-aux-Trembles, avaient à dire sur le sujet.



Chaque année, 32 tonnes de nourriture sont jetées par l'industrie agroalimentaire au Québec et 47 % de la nourriture est gaspillée. Un enfant sur 6 ne mange pas à sa faim et plus d'un million de personnes sont dans le besoin. Depuis le 7 juillet 2015, Moisson Montréal a déployé le *Programme de récupération en supermarchés* partout à travers le Québec. Ce programme a permis de récupérer des tonnes d'aliments et d'économiser énormément d'argent.

C'est en effet ce que veut M. James Toupin en mettant en place le projet de loi sur la redistribution alimentaire. Il souhaite diminuer l'important gaspillage fait partout dans le monde et espère créer des emplois

dans le domaine du transport. Le projet de loi prévoit la récupération de la nourriture non périmée jetée par les épiceries, les dépanneurs et les restaurants, pour ensuite la redistribuer à des organismes communautaires qui la remettront aux familles plus démunies. De plus, des camions réfrigérés seraient mis à la disposition de ces organismes communautaires pour qu'ils puissent récupérer les différentes denrées. Pour le financement, le gouvernement investira des sommes pour le début et, par la suite, le projet deviendra autosuffisant. À ce moment, les sommes nécessaires au programme seront prises chez les commerçants qui vendent des produits alimentaires qui ne respectent pas la loi et à l'aide des économies que le gouvernement fera dans certains domaines, par exemple la collecte de déchets. Un problème qu'il reste dans la loi concerne les municipalités trop petites et M. Toupin en est conscient. Il a l'intention de faire des amendements et a eu l'idée de changer quelques municipalités en région administrative.

Pour le porte-parole M. Olivier Leclerc, la décision est difficile à prendre. Il est indécis. D'un côté, il ne peut refuser qu'il y ait plus de denrées pour les organismes communautaires et apprécie la création d'emplois qui découlerait de la mise en œuvre de la loi. De l'autre, « implication gouvernementale rime avec dépenses publiques », a-t-il dit, et il espère que la commission parlementaire éclaircisse son choix vis-à-vis des coûts associés au transport. M. Leclerc impliquerait également le MAPAQ (ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) dans le projet, car il trouve cela illogique qu'un projet de loi impliquant l'agriculture et des inspecteurs ne soit pas géré par le MAPAQ.

UN ATOUT POUR LES JEUNES



LAURIE-ANNE BRETON
JOURNALISTE

Le projet de loi numéro trois, proposé par Mme Ariane Desharnais et son équipe de l'école internationale de McMasterville, a été présenté au Parlement des jeunes jeudi et sera voté vendredi. Il a pour objectif de rendre l'accès aux transports en commun gratuit pour les étudiants.

Mme Ariane Desharnais, marraine du projet de loi numéro trois, est d'avis que de rendre l'accès aux transports en commun gratuit pour les jeunes étudiants pourrait améliorer leurs conditions financières. Selon Mme Desharnais, «les transports en commun, rendu au cégep et à l'Université, deviennent un coût assez important pour les étudiants [...] on aimerait ça couper le coût là-dessus, pour leur permettre d'avoir plus de temps pour l'étude, sans avoir à travailler pour payer le transport en commun».

L'équipe du projet de loi numéro 3, a prévu instaurer une carte de transport étudiant, qui devra être utilisée par l'étudiant qui voudra voyager en transport en commun sans aucuns frais. La carte pourra être obtenue si le jeune est âgé de 16 à 25 ans et s'il est inscrit à plein temps dans un établissement scolaire. Cependant, plusieurs membres du Parlement des jeunes s'opposent au projet de loi. Premièrement, en raison de l'injustice entre les habitants de régions urbaines, qui ont un accès facile aux réseaux de transport en commun, et ceux de régions rurales, qui n'ont aucun service de la sorte dans leur municipalité. Mme Coralie Simard, porte-parole du projet de loi en question, s'oppose aux idées de

Mme Desharnais, justement car elle trouve le projet de loi inutile et injuste pour les habitants des régions éloignées. « Pour ceux qui habitent en régions éloignées, ce serait vraiment injuste, je ne vois pas comment ils pourraient en bénéficier », a déclaré Mme Simard.

Mme Desharnais déclare quant à elle que « si une ville n'a pas de transport en commun, on ne s'attend pas à ce qu'elle ait une grande Université, ou un établissement scolaire important [...] en coupant les frais, on pourra leur permettre de se procurer des logements plus grands dans les villes ».

Le problème des régions éloignées a été beaucoup discuté lors de la première séance du Parlement des jeunes. Mme Natasha Yang, première ministre, a déclaré que c'était une injustice pour les gens en région. M. Mikaël Grenier, vice-premier ministre, se sentait touché par le problème puisque lui-même habitait en région éloignée, en Beauce.

« Est-ce qu'on pourrait prévoir de nous donner une compensation? Car nous avons à acheter une automobile », a déclaré la chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Kelly Fortin, qui habite également en région.

Tout comme Mme Fortin et M. Grenier, plusieurs jeunes étudiants provenant de régions rurales ont manifesté un mécontentement concernant les injustices pour les régions éloignées. Quant aux jeunes habitant en région urbaine, ils se montraient enthousiastes face à l'éventuelle adoption du projet de loi.

ENTREVUE AVEC M. FRANÇOIS OUIMET



ÉLODIE FORTIN
JOURNALISTE

L'*Attaché de presse* a eu la chance, le jeudi 21 janvier 2016, d'obtenir une entrevue exclusive avec le vice-président de l'Assemblée nationale et député de Marquette, M. François Ouimet.

M. Ouimet, élu en 1994 pour la première fois avec une forte majorité dans la circonscription de Marquette, est formé en tant qu'avocat et a également été président d'une commission scolaire. Il est l'actuel premier vice-président et nous a partagé son expérience travail.

Le journal parlementaire a interrogé M. Ouimet sur ses motivations d'entrer en politique. Ce dernier nous a répondu qu'il voulait avant toute chose assainir les finances publiques. En effet, il souhaitait à l'époque un meilleur système économique pour le Québec et réduire la dette.

Lorsque nous lui avons demandé : qu'aimez-vous faire le plus dans votre travail? M. Ouimet nous a affirmé que son rôle favori en tant que vice-président est de présider les débats à l'Assemblée nationale. Il aime particulièrement assister aux prises de décisions qui touchent notre population.

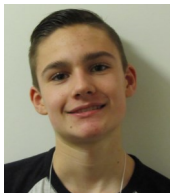
Mais au fait c'est quoi le véritable travail d'un vice-président? M. Ouimet a su répondre adéquatement à cette question. Il a expliqué au journal *l'Attaché de presse* que le rôle de vice-président est divisé en 3 fonctions : présider les débats à l'Assemblée nationale, représenter l'Assemblée à l'étranger et vice-versa ainsi que d'accueillir les étrangers ici et administrer les services de l'Assemblée.

Nous avons posé une dernière question au député de Marquette lors de notre courte entrevue. Celle-ci était : est-ce difficile de rester neutre lors des débats? Il nous a répondu que « eh bien non, avec le temps on finit par s'habituer ».



M. le député se dit encouragé par les activités comme le Parlement des jeunes. Il remarque que les jeunes s'intéressent de plus en plus à la politique et cela lui tient énormément à cœur. Selon lui la politique est importante, les politiciens prennent des décisions pour les citoyens de notre société afin de la rendre meilleure.

LES JEUNES ET L'ÉLECTRONIQUE



JUSTIN LAFLEUR
JOURNALISTE

Dans le cadre de la commission qui traitera du mandat d'initiative au Parlement des jeunes, les députés des trois partis vont débattre du thème « La dépendance électronique chez les jeunes » le jeudi 21 janvier.

« Les jeunes utilisent leurs appareils intelligents plus de 75 heures par semaine », a annoncé la première ministre Mme Natasha Yang lors de son discours d'ouverture. Selon une étude du journal médical *BJM Open*, il serait préférable que les jeunes sachent contrôler la durée d'utilisation de leurs appareils intelligents pour éviter de causer des troubles de sommeil, car plus ils passent de temps devant un écran pendant la journée, pire sera la qualité de leur sommeil.

Si les jeunes passent autant de temps devant leurs écrans, que ce soit des tablettes, des téléphones, etc., c'est parce qu'ils n'ont reçu aucun ordre d'arrêt de qui que ce soit. Maintenant, réfléchissons à la question suivante : comment décrocher des écrans? Selon le site Web www.consoglobe.com, la consultation de psychologues peut permettre aux jeunes de réaliser qu'ils ont un problème de dépendance électronique. De son côté, la Société canadienne de physiologie de l'exercice recommande aux adolescents de ne pas passer plus de deux heures par jour sur leurs écrans. Finalement, la psychologue de l'Université de Montréal, Linda S. Pagani, affirme que les parents doivent jouer un rôle et contrôler l'utilisation des écrans par leurs enfants. Ils se doivent de donner l'exemple à leur progéniture en réduisant eux-mêmes leur consommation de nouvelles technologies. Quelle est la meilleure solution pour faire décrocher les jeunes des écrans ? À vous de choisir !

La commission, composée d'un nombre restreint de députés, aura l'occasion de se pencher sur ce mandat d'initiative qu'est la dépendance électronique chez les jeunes. Si ces députés ont choisi ce sujet comme mandat d'initiative, c'est qu'ils le jugent assez important pour en débattre en commission parlementaire. « Les appareils électroniques peuvent améliorer la motivation chez les jeunes, mais cela augmente la dépendance ». C'est ce qu'a rapporté la porte-parole du mandat d'initiative, Mme Sandrine Nelson-Drolet. Le fait que l'utilisation des technologies motive et encourage les jeunes à poursuivre leurs études est une bonne chose, mais il faut penser que plus ils utilisent les « gadgets » électroniques, plus leur dépendance risque de devenir un problème.

Jacques Brodeur, créateur du Défi dix jours sans écrans, est un expert sur la dépendance électronique. Il a donné une conférence lors du Parlement des jeunes en citant cette phrase : « 80% des jeunes dorment avec le téléphone ». Il a énuméré les conséquences scientifiques de la grande exposition aux écrans telles que : « les rapports garçons-filles, les préjugés, la violence, les comportements violents, etc. » En conclusion, la dépendance électronique chez les jeunes est un problème de plus en plus important et nous devons le corriger, mais comment?





CHARLES FORTIN
JOURNALISTE

Vox pop - GÉNÉRATIONS

Sachant que le taux de participation des jeunes aux élections stagne, quelles mesures concrètes proposeriez-vous afin d'intéresser la nouvelle génération à la politique ?

Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes
Président du Conseil du trésor:

« Je crois que c'est en parlant des enjeux qui intéressent les jeunes que nous réussiront à faire grimper le taux de participation des jeunes. »



Collection Assemblée nationale



Collection Assemblée nationale

François Ouimet, premier vice-président :

« Des tournées scolaires et des activités telle que le Parlement des Jeunes sont de bons moyens pour amener les jeunes à s'intéresser à la politique. »

Dominique Vien, ministre du Tourisme :

« Faire de la sensibilisation dans les endroits fréquentés par les jeunes comme les écoles et approcher les organismes jeunesse peuvent être deux moyens pour intéresser les jeunes à la politique. »



Collection Assemblée nationale

L'attaché de presse



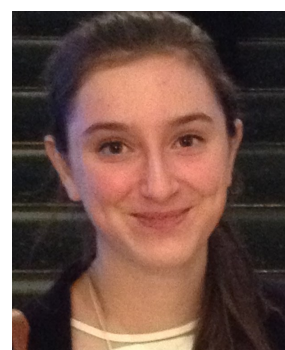
Alexandre Milette-Gagnon

Magalie Turcotte, députée de Vanier-La Rivière :

« Je pense qu'une simulation [d'élections provinciales à l'école serait une bonne chose] parce qu'en plus ça peut nous préparer à plus tard et aussi nous intéresser à la politique. »

Anais Pronoveau-Morgan, députée de Johnson:

« Je crois que la politique est un sujet vaste et qu'on a peur de s'y aventurer sans informations, donc je crois qu'en rendant l'information plus accessible que dans les journaux, comme par exemple un centre de question sur la politique en ligne, les jeunes s'y intéresseraient plus. »



Alexandre Milette-Gagnon



Alexandre Milette-Gagnon

Elizabeth Viens, députée de Trois-Rivières:

« Avoir des rencontres avec les députés locaux dans les écoles pour parler de leur métier. Peut-être que ça intéresser certains à aller en politique et pour les autres, les encourager à aller voter. »



CAUCUS COCASSE



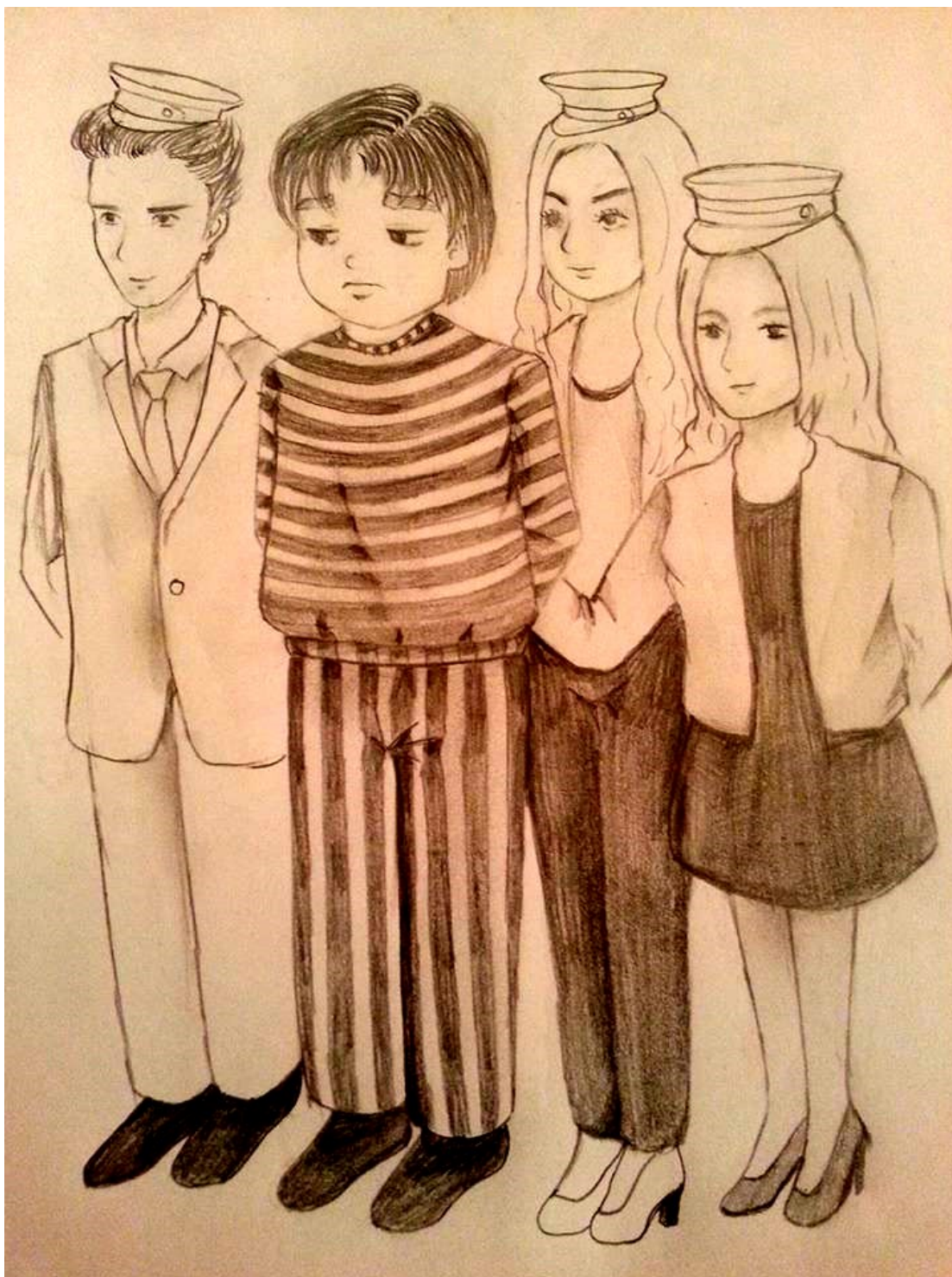
SAMMY LEE CAMPAGNA
CHRONIQUEUSE

Au Parlement des jeunes 2016, dans la Salle de l'Assemblée nationale aussi appelée Salon Bleu, nous pouvons entendre des phrases bien comiques. Voici le top 6 de ces phrases :

1. « Je rêve de [...] verser du sirop d'érable sur mes crêpes. Ce rêve, nous pouvons le réaliser ensemble »
2. « Un moment svp »
(Elle se penche pour chercher ses papiers)
« F@\$! »
3. «Ça coûte des peanuts voyager en transport en commun »
4. « Là où j'habite on pogne pas le réseau mobile »
5. « Cela va de soi, si on ne sait pas lire, on ne sait pas écrire. »
6. « C'est la moitié de la nourriture qui prend le bord Mme la présidente »

L'attaché de presse

« Je demande donc à la première ministre, au chef de l'opposition officielle, à la chef du 2e groupe d'opposition de bien vouloir aller chercher le président élu et de l'accompagner jusqu'au trône. »



XIAO YI YUAN

UN RÔLE MÉCONNU



LAURIE-ANNE BRETON
JOURNALISTE

Le whip, au Parlement des Jeunes, est une fonction un peu complexe, mais qui est doublement importante pour le bon fonctionnement de l'Assemblée. Au parlement le whip a pour rôle de s'assurer que chacun des membres de son caucus soit discipliné, présentable et présent. «Mon rôle est de maintenir la cohésion au sein du parti», a expliqué le whip du gouvernement du Parlement des Jeunes, M. Arthur Adam.

Au Parlement des Jeunes, le whip, non seulement maintient la discipline dans son parti, mais doit aussi rallier les membres de son caucus afin que ces derniers votent «pour» ou «contre» la motion de l'opposition. Dans une véritable Chambre d'Assemblée, le whip va avoir beaucoup plus de travaux. Il va noter les noms des députés devant intervenir, s'assurer de leur présence et également voir à la répartition des tâches et aux services de soutiens aux députés.

Même si, au Parlement des jeunes, les whips n'ont pas toutes ces responsabilités, ils ont tout de même

eu un séjour chargé. «Je ne m'attendais pas à ce que j'aie autant de choses à faire, entre autre ce matin au caucus parlementaire, je devais animer la discussion. Ça me fait un rôle à prendre», a déclaré M. Adam.

Malgré son travail chargé, M. Adam a tout de même apprécié son expérience en tant que whip au Parlement des jeunes. «C'est vraiment le *fun*», a-t-il mentionné. «J'aime bien l'expérience, je trouve que c'est un rôle vraiment intéressant».

Le nom «whip», qui peut faire penser à la sauce *Miracle Whip*, ou encore aux sucreries *Whippet*, est en fait originaire du mot «fouet» en anglais, pour faire référence à une méthode moyenâgeuse qui consistait à fouetter ceux qui ne respectaient les règlements. Même si une telle méthode n'a jamais été appliquée dans une Chambre d'Assemblée, le nom faisait tout de même référence à la discipline.

L'ÉQUIPE DE L'ATTACHÉ DE PRESSE

Éditorialiste
Alexandre Milette-Gagnon

Journalistes / Chroniqueurs

Élodie Fortin
Justin Lafleur
Xiao Yi Yuan
Laurie-Anne Breton
Sammy Lee Campagna
Charles Fortin

L'attaché de presse

